

Tableau annuel d'avancement
au grade d'A.T.S.E.M Principal 1^{ère} Classe

ARRETE n°13/2019

Le MAIRE de THEZA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ATSEM,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 28 Janvier 2019,

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade de A.T.S.E.M Principal 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2019

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - MADAME BADIE Aline	A.T.S.E.M Principal 2 ^{ème} classe Echelon 4	1 ^{er} Novembre 2019
2-.....
3 -.....

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à THEZA
Le 6 MARS 2019,

LE MAIRE,
JEAN-JACQUES THIBAUT

Le MAIRE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le : 7 MARS 2019

Notifié à l'Intéressée le :

CENTRE DE GESTION
25 AVR. 2019
COURRIER



Tableau annuel d'avancement
au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe

ARRETE n°12/2019

Le MAIRE de THEZA

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
 Vu le décret modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 28 janvier 2019,

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2019.

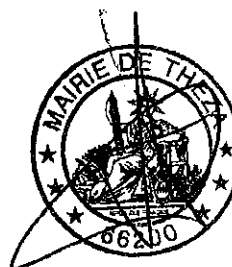
Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - MADAME DORCA Marie-Paule	Adjoint Technique territorial Principal de 2 ^{ème} classe Echelon 10	1er Janvier 2019
2-.....
3 -.....

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à THEZA
 Le 6 MARS 2019,

LE MAIRE,
JEAN-JACQUES THIBAUT



Le MAIRE
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le : 7 MARS 2019

Notifié à l'intéressée le :

CENTRE DE GESTION
25 AVR. 2019
 COURRIER